Informations de base

2000/2088(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Éducation et formation: enseigner et apprendre, vers la société cognitive, mise en oeuvre du Livre blanc **Subject** 4.40 Education, formation professionnelle et jeunesse	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports	PERRY Roy (PPE-DE)	22/02/2000

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	DE CLERCQ Willy C.E.H. (ELDR)	19/04/2000
EMPL Emploi et affaires sociales	EVANS Jill (V/ALE)	28/03/2000

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
10/01/2000	Publication du document de base non-législatif	COM(1999)0750	Résumé
17/03/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/10/2000	Vote en commission		Résumé
11/10/2000	Dépôt du rapport de la commission	A5-0302/2000	
14/05/2001	Débat en plénière		
15/05/2001	Décision du Parlement	T5-0249/2001	Résumé
15/05/2001	Fin de la procédure au Parlement		
07/02/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2000/2088(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/5/12401

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0302/2000 JO C 223 08.08.2001, p. 0004	11/10/2000	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0249/2001 JO C 034 07.02.2002, p. 0027-0149 E	15/05/2001	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1999)0750	10/01/2000	Résumé

Éducation et formation: enseigner et apprendre, vers la société cognitive, mise en oeuvre du Livre blanc

2000/2088(COS) - 10/01/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter un bilan de la mise en oeuvre du Livre blanc de la Commission "Enseigner et apprendre : vers la société cognitive" (COS/1995/2312). CONTENU : Pour rappel, les 5 objectifs du Livre Blanc étaient les suivants : 1) encourager l'acquisition de connaissances nouvelles; 2) rapprocher l'école de l'entreprise; 3) lutter contre l'exclusion; 4) maîtriser 3 langues communautaires; 5) traiter sur un plan égal l'investissement physique et l'investissement en formation. Au stade actuel, le rapport constate qu'il n'est pas encore possible de procéder à une véritable évaluation finale de la mise en oeuvre de ces 5 objectifs dans la mesure où une bonne partie des actions sont encore en cours de réalisation. Il est toutefois possible de faire état de certains résultats et d'apprécier l'apport méthodologique que constitue la conduite d'innovations sur base d'une initiative communautaire menée en coopération avec les États membres. Selon ce rapport, la mise en oeuvre du Livre blanc a permis la définition des trois dimensions principales de la construction de l'Europe de la connaissance : 1) favoriser l'employabilité des jeunes et des travailleurs : dans ce cadre, il s'agissait en particulier d'ouvrir de nouveaux modes de reconnaissance des compétences, de développer l'apprentissage à l'échelle européenne (ex. l'EUROPASS-Formation) et de réussir une réinsertion professionnelle grâce à un parcours individualisé pour les jeunes en situation d'exclusion. D'autres initiatives devaient être développées telles que le lancement du Service volontaire européen fondé sur le concept du "learning by doing" ou le développement de l'apprentissage des langues ou encore l'encouragement des travailleurs à s'investir dans une approche de formation tout au long de la vie; 2) augmenter le potentiel des connaissances : dans ce cadre, il s'agissait d'ouvrir des nouveaux modes de validation des savoirs (tests automatisés dans un certain nombre de domaine), de renforcer la coopération entre l'école et l'entreprise dans le cadre de partenariats scolaires, de lutter contre l'exclusion scolaire, de maîtriser 3 langues communautaires et de mobiliser de nouveaux moyens financiers pour permettre d'acquérir le niveau de connaissance le plus élevé possible; 3) contribuer à la construction d'une Europe des citoyens : l'objectif était de construire un espace éducatif commun pour fonder un vrai sentiment d'appartenance à un espace social et culturel commun et de donner à tous un égal accès à ces valeurs et à leur vécu ainsi qu'à la connaissance des langues et des cultures des autres pays. Le rapport constate que pour ces cinq objectifs, il a été possible de réaliser des expérimentations qui peuvent parfois aboutir à la mise en place d'un nouveau programme d'action communautaire. C'est le cas du Service volontaire européen qui illustre bien la solidarité des jeunes envers les personnes défavorisées et qui permet également aux jeunes de découvrir un parcours d'intégration sociale propre. Un autre point très positif est représenté par les "Écoles de la deuxième chance" dont le but est d'aider les jeunes en situation d'exclusion àse réintégrer dans la société. Sous l'impulsion de la Commission, une association européenne des villes

d'Écoles de la deuxième chance s'est créée en juin 1999. La lutte contre l'abandon et l'échec scolaire constitue en outre une des principales voies d'actions des Plans nationaux pour l'Emploi. D'autres résultats sont encore à souligner tel, le projet de label européen pour les initiatives encourageant l'apprentissage des langues. Le Livre blanc préconisait, par ailleurs, un certain nombre de mesures pour chacun des 5 objectifs qui sont rappelés dans le présent rapport : - en ce qui concerne l'acquisition de connaissances nouvelles, il est indiqué qu'environ 500 organisations et entreprises se sont engagées dans divers partenariats de projets destinés à l'élaboration de logiciels éducatifs multimédias encore en cours; - pour l'objectif II destiné à rapprocher l'école de l'entreprise, les programmes Leonardo da Vinci et Socrates ont tous deux favorisé ce rapprochement; - l'objectif III de lutte contre l'exclusion s'est vu mis en pratique par la mise en place avec un énorme succès des "Écoles dites de la deuxième chance". Les projets pilotes ont été lancés progressivement en étroite coopération et avec le support actif des Ministères nationaux concernés. La Commission a mis à disposition des villes européennes candidates un consultant qui avait, pendant un an, comme tâche d'aider ces dernières dans le montage technique et financier des "Écoles de la deuxième chance". La Commission a également organisé trois séminaires thématiques pour ces Écoles entre 1996 et 1998. Un réseau électronique a été financé jusqu'en juin 1999 dans le cadre du programme ISPO (Information Society Project) pour les "Écoles de la deuxième chance". Enfin, la Commission a soutenu un certain nombre d'initiatives d'échanges pour les élèves tels que des tournois sportifs ; - en ce qui concerne la maîtrise de trois langues communautaires, les résultats sont jugés satisfaisants dans le cadre de Leonardo et de SOCRATES; - l'objectif V qui vise à traiter sur un plan égal l'investissement physique et l'investissement en formation fait partie des priorités retenues pour la mise en oeuvre du programme Leonardo. Des expérimentations et des innovations ont manifestement contribué à la construction de l'Europe de la connaissance. La deuxième phase des programmes Socrates, Leonardo da Vinci et Jeunesse a pris en compte cette nécessité d'apprentissage de nouvelles connaissances et de compétences pour tous, sans distinction d'âge, de sexe ou de toute autre catégorie sociale. Sur le plan de la méthode suivie, le rapport rappelle qu'elle se situe à un triple niveau : au niveau des institutions communautaires, dans les États membres et à l'échelle de l'individu lui-même. Là encore, les résultats exposés par le rapport sont encourageants puisque quel que soit le niveau, la mobilisation était réelle, dans une approche souple et flexible (notamment au niveau des États membres). Sur le plan indivuduel, c'est l'élément de "motivation" qui a permis aux actions de se réaliser avec le plus d'efficacité. Pour la Commission, l'individualisation de la formation seraitle maître mot de l'avenir en particulier avec l'avènement et le développement sans cesse croissant des nouvelles technologies.

Éducation et formation: enseigner et apprendre, vers la société cognitive, mise en oeuvre du Livre blanc

2000/2088(COS) - 15/05/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Roy PERRY (PPE-DE, UK) sur l'évaluation du Livre Blanc de la Commission sur la société cognitive, le Parlement européen déplore avant tout l'absence de crédits additionnels pour atteindre les objectifs du Livre Blanc. Il regrette qu'après cinq ans de mise en oeuvre de ce dernier, la Commission n'ait pas été en mesure d'indiquer clairement si des résultats concrets ont pu être obtenus. Pour le Parlement, ce rapport demeure incomplet dans la mesure où l'efficacité des actions mises en oeuvre n'est pas évaluée, que le rapport ne tient pas compte de la contribution du Fonds social européen, principal instrument de l'Union dans le domaine de la formation et ne contient pas suffisamment d'informations sur les mesures destinées à des groupes cible spécifiques comme les femmes, les travailleurs âgés et les personnes handicapées. À l'avenir, la Commission devrait inclure un certain nombre d'éléments dans ses Livres blancs consacrés à cette question. Tout au moins, des objectifs clairement définis et réalistes, la démonstration de la "valeur européenne ajoutée" de l'action proposée, l'évaluation du coût intégral de toute action engagée, des indicateurs de performance en vue de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs prévus ainsi qu'un calendrier réaliste des actions à mener. Il faut en outre que ces rapports mesurent le succès ou l'échec des actions prévues. À l'analyse du bilan présenté par la Commission, le Parlement constate que la formation aux technologies de l'information est insuffisante pour le corps enseignant et que la pénurie de travailleurs qualifiés de la "nouvelle économie" en Europe est, de ce fait, criante. Se réjouissant du rapprochement effectué entre l'école et le monde des affaires, il demande qu'un effort supplémentaire soit déployé pour qu'un nombre croissant d'étudiants puisse bénéficier d'une expérience en entreprise et qu'une plus vaste information soit diffusée au sujet de ces opportunités en attirant l'attention sur les résultats obtenus au niveau de l'emploi. Il demande en particulier à la Commission de fournir des précisions sur le financement des projets relatifs à l'école de la deuxième chance. En matière d'apprentissage des langues, le Parlement estime qu'une priorité accrue devrait être accordée à l'enseignement linguistique dans les systèmes éducatifs des États membres de façon à garantir que tous les jeunes sortant de l'école maîtrisent au moins une langue européenne en dehors de leur langue maternelle. En ce qui concerne l'investissement en formation (objectif V du Livre Blanc), le Parlement invite la Commission à fournir aux entreprises le soutien nécessaire sous forme d'assistance-conseil pour pouvoir poursuivre cet objectif. Il demande également l'examen plus minutieux des services d'orientation professionnelle et de conseil à l'emploi existant dans les États membres afin de mieux répondre aux besoins des personnes sur les possibilités d'emploi et de stages dans un autre État membre. Pour les personnes en situation d'exclusion ou handicapées, il faudrait ouvrir davantage de perspectives d'emploi via des modules deformation adaptés (ex.: promotion de l'enseignement du langage des signes,...). L'apprentissage tout au long de la vie constitue également un moyen puissant d'intégration pour les groupes menacés d'exclusion sociale. Dans ce contexte, un effort tout particulier est demandé aux États membres pour éradiquer l'illettrisme. Il demande que soit également prise en compte la situation des personnes plus âgées touchées par des plans de reconversion ainsi que la situation des plus jeunes qui, du fait de leur manque d'expérience, éprouvent des difficultés à entrer dans le monde du travail. Il faut en outre tout faire pour lever les obstacles à la reconnaissance des titres d'études entre États membres et encourager la mobilité dans toutes les régions d'Europe.